

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2019350CS0404

Comité Syndical du 16 décembre 2019

Date de convocation : 6 décembre 2019

Date d'affichage : 17 décembre 2019

OBJET : Budget principal : budget primitif 2020.

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes, rue des Ecoles - 16600 Mornac, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président

Rappelle :

- Que par délibération n°2019291CS0304 du 18 octobre 2019, le Comité Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif principal 2020 et en a pris acte.

Demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter, ledit budget.

Madame Laure GAUTHIER donne lecture détaillée du projet de budget.

L'état récapitulatif du projet de budget primitif principal 2020 est le suivant :

Présentation générale : vue d'ensemble	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 831 830,27 €	13 831 830,27 €
Investissement	28 055 491,12 €	28 055 491,12 €
Total	41 887 321,39 €	41 887 321,39 €

Le Président

Précise :

- Que le projet de budget primitif principal 2020 était joint dans son intégralité aux convocations et aux notes de synthèse adressées aux membres du Comité Syndical pour la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote du budget principal sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant le budget primitif principal 2020 telle que présenté et détaillé, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

A l'issue de la présentation, aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote du budget primitif principal 2020.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

55 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** le budget primitif principal 2020 tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre et des "opérations d'équipement" pour la section d'investissement.

Présentation générale : vue d'ensemble	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 831 830,27 €	13 831 830,27 €
Investissement	28 055 491,12 €	28 055 491,12 €
Total	41 887 321,39 €	41 887 321,39 €

- par voie de conséquence, le budget primitif principal 2020 est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le budget primitif principal 2020.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.